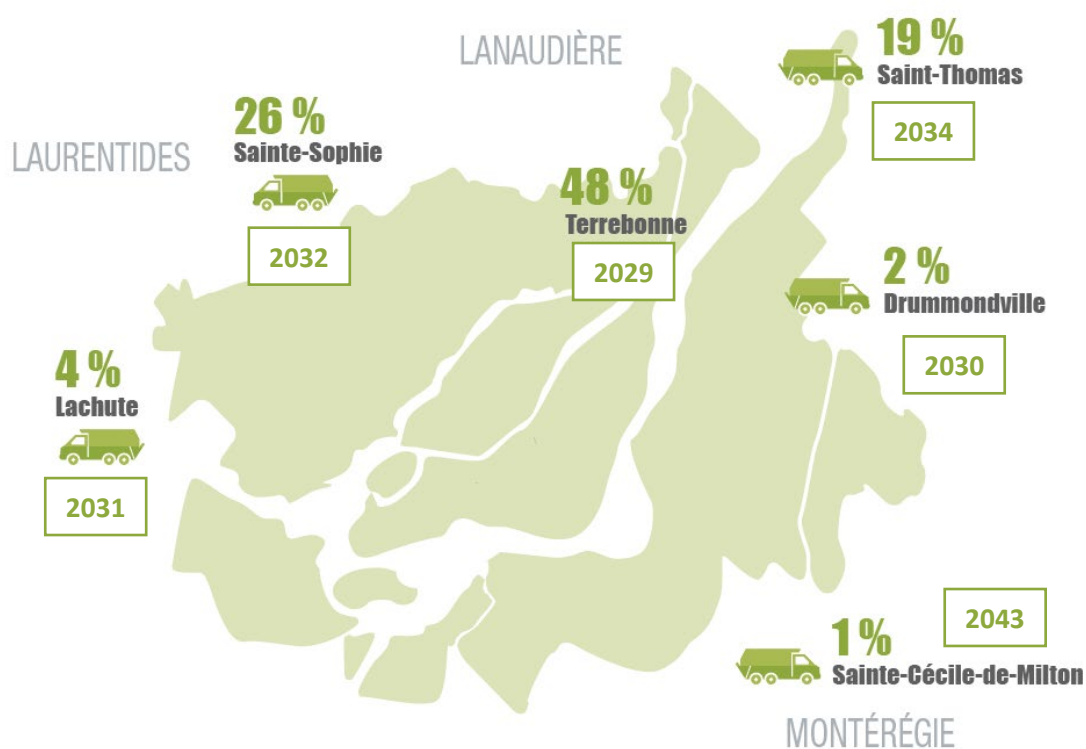
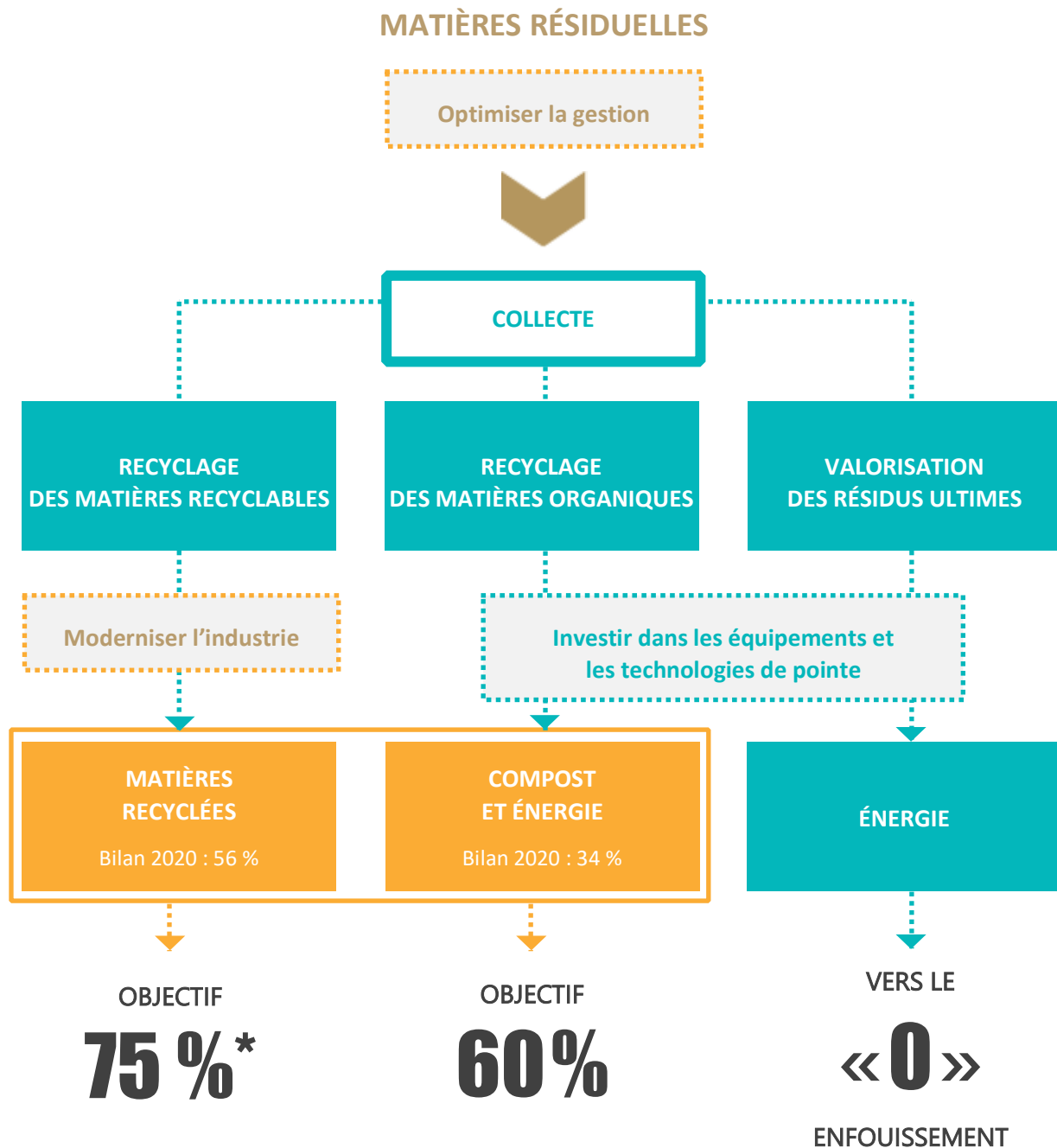


Carte : Répartition (en %) de la destination des ordures ménagères en 2020 et année de fin d'exploitation estimée selon le BAPE



Note : Les exploitants des LET situés à Terrebonne, Drummondville, Saint-Thomas et Sainte-Sophie ont indiqué au BAPE qu'il y aurait une possibilité d'ajouter des capacités d'élimination supplémentaires.

Vision 2025 de la CMM



*L'objectif de recyclage des matières recyclables inscrit dans le PMGMR est actuellement de 70 % et sera ajusté en fonction du plan d'action 2019-2024 du gouvernement du Québec.

Tableau comparatif des actions proposées par le BAPE et la commission de l'environnement de la CMM

Orientations stratégiques BAPE	Recommandations CEN rapport mai 2021
1- L'économie circulaire comme modèle prioritaire	Développer une économie circulaire au Québec
2- La nécessaire révision de nos modes de consommation	Poursuivre et intensifier les actions intégrées de réduction à la source et de réemploi à tous les niveaux.
4- L'écofiscalité comme levier d'action central	Étudier les avantages et les inconvénients des diverses formes de tarification incitative.
5- L'information et la sensibilisation : des outils essentiels	Maintenir, voire renforcer, les activités d'information, de sensibilisation et d'éducation
6 - L'accessibilité des données et transparence	Proposer un cadre pour la diffusion des résultats et établir un « guichet unique » pour leur transmission.
8 -Le renforcement législatif et réglementaire	Procéder rapidement à la révision et au resserrement du cadre législatif dans le but de réduire le gaspillage des ressources et la production de déchets ultimes.
9 - L'incontournable régionalisation	Maintenir et renforcer le principe d'autonomie régionale métropolitaine. Établir dans la prochaine révision du PMGMR une vision à long terme en vue d'atteindre l'autonomie régionale.